

RÉUNION 14/11/2024

Excusés: Didier, Laurent, Franck, Cyril, Olivié

Président du Cossage : Martial Planchard

Vice-Président : Yannick

Trésorier: Jean luc

Représentants des Associations

- **ESQ** : Manu Trémeau (Président), Vincent Manceau (Vice-Président)
- **ASBQ** : Maxime Divay (Président), Gendry Clément (vice-président) Louise Manceau (Vice-Secrétaire du cossage et membre du bureau de l'asbq)
- **Atlé Cossé** : Christelle Quentin (Présidente)
- **Pétanque Cossé** : Jean-Luc Maurice (Secrétaire), Vincent (Président)
- **Vélo Cossé** : Ludovic Ferron (Président, suppléé par Maxime Bédier)
- **Tennis Quelaines** : Laurent Roulette (Président)
- **USMC** : Jean-Marc Touplin (Président), Bernard Béasse (Secrétaire)

Conseil Municipal de Cossé : Anthony

AGCV et Badminton : Alain Lopez (Président AGCV et Référent Badminton)

1. Organisation des Postes

- **Secrétaire** :
Joël Barraï (USMC) prend le poste de secrétaire, sous conditions :
 - Compte rendu plus synthétique (exclusion des actualités des associations).
 - Nomination d'un secrétaire adjoint, en raison de son indisponibilité à certaines réunions. (Louise Manceau)
 -
- **Trésorier Adjoint** :
 - Une proposition a été faite par une maman d'un joueur de l'ESQ, mais elle a refusé, évoquant une charge de travail trop importante.
 - Jean-Luc, actuel trésorier, prévoit de quitter son poste en 2026. Il souhaite arrêter les tâches de secrétaire qu'il assume encore.
 - À ce jour, aucun vice-trésorier n'est trouvé (14/11/2024).

△ Toutes les associations doivent chercher activement un vice-trésorier.

2. Salariés

- **Étienne** :
 - Souhaite partir courant 2025 mais cherche une solution avantageuse :

- Rupture conventionnelle : Simulation à 8 000 € non chargée – jugée non envisageable par le cossage.
 - Démission : Aucun avantage particulier pour Etienne
 - Licenciement pour faute grave : Accès au chômage, mais incertitude sur les aides.
 - Envisager un remplaçant, une candidature interne est déjà en formation à l'usmc mais il y aura tout de même un appel à candidature.
- **Alison :**
 - S'inquiète des travaux dans la salle de Quelaines.
 - Risque de devoir se déplacer de salle en salle à partir de mi-février. Si une salle n'est pas trouvée pour qu'elle fasse les entraînements, son salaire ne sera pas modifié.
- **Mathis :**
 - Il manque deux heures par semaine à son emploi du temps. Si une association est intéressée, possibilité d'organiser 4 heures tous les quinze jours pour éviter un grand nombre de déplacements. Possibilité de faire de l'administratif sur ces deux heures.

3. Prime de Fin d'Année

- Tous les animateurs peuvent prétendre à la prime de 750 € versée le 15 décembre 2024 (exonérée et non intégrée au salaire).
- La prime de 185 € a été approuvée pour le contrat d'apprentissage après un vote.

4. Autres Points

- **Convention Tennis Cossé :**
 - Une révision de la convention était demandée avant l'AG pour une réduction d'une heure par semaine, mais ne sera pas effective avant le 1er septembre 2025.
 - Cette heure de tennis a été attribuée au tennis de table .L'heure restante est réalisée sur les vacances scolaires.
 - Les sommes dues seront rediscutées avec les responsables du TCC.
- **Pétanque :**
 - La section n'utilise pas le Cossage, faute de diplôme requis (BF1) pour encadrer les compétitions.

prochaine réunion à l' UC SUD le 16 janvier à 20H30

